ADM-93-2024

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

STUDIO ASTRÉA 3 PLACE DU 4 SEPTEMBRE 1944

LE 14 SEPTEMBRE 2024

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande reçue le 13 août 2024 présentée par Madame Leslie MONERAT, Studio ASTRÉA, 3 place du 4 septembre 1944 – 71380 SAINT-MARCEL, tendant à occuper temporairement le domaine public, le samedi 14 septembre 2024, de 17h00 à 22h00, afin d'organiser un évènement pour la première année d'ouverture de son studio,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public au niveau du studio ASTRÉA situé, 3 place du 4 septembre 1944 et qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants à cet évènement.

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Madame Leslie MONERAT, Studio ASTRÉA, est autorisée à occuper le domaine public, le samedi 14 septembre de 17h00 à 22h00, pour l'installation de tables devant la vitrine de son établissement, situé 3 place du 4 septembre 2024.

- <u>Article 2</u>: La responsable de cet événement veillera à faciliter l'accès aux piétons sur la Place du 4 Septembre et veillera également à la sécurisation de l'événement.
- Article 3: La mise en place des tables devra être faite de façon à ne pas obstruer les accès aux commerces et aux habitations et retiré dès la fin de l'évènement.
- Article 4: La vente et consommation d'alcool sur la voie publique est interdite.
- <u>Article 5</u>: Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 26 août 2024 Le Maire, Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme, Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le

notifié le 2.7... AOUT. 2024

Le Maire Raymond BURDIN

et publié, affiché ou

